

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66-404-1930 Indemnité.

n° 66-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué : 1° Une indemnité mensuelle de permanence de 25 francs : Au chef huissier Ahmine Sultan; Au planton de 1re classe Djama Hassen ;; 2° Une indemnité mensuelle de permanence de 20 francs : Aux plantons Hussein Bachir, Hassen Ghaleb et Hassen Boeuh. La présente décision aura son effet pour compter du 1er juillet 1930.